

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 15 avril 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Florence PULIDO	Présidente	
Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux


		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Pascal WASSMER	


Public : /


ORDRE DU JOUR :


- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 25 mars 2014.**
- 2. Communications du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibérations.**

a) Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 1^{er} avril 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

-  **Délibération N° 53** – Proposition du Maire relative à la modification du statut du personnel de la commune d'Anières et de l'échelle de traitements – LC 08 111 – 19 mars 2013 - Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2013.

-  **Délibération N° 54** – Proposition relative à la délégation de compétences à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC).

-  **Délibération N° 55** – Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules, ainsi que pour le raccordement aux canalisations d'eaux usées et pluviales, au profit de la parcelle N° 6296/29 sur la parcelle N° 5573/29 – Projet BERCAIL. Chemin de La-Carignan à Anières.

-  **Délibération N° 56** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur une partie de la parcelle No 5522/Flle 42. Sociétés « Créateurs immobiliers » et « BDO ».

b) Rapport du groupement intercommunal l'Île-aux-Mômes. Séance du mercredi 2 avril 2014 (Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur).

- 4. Présentation des comptes de l'Exercice 2013 par M. le Maire.**
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

Mme Florence PULIDO, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2014.

Le projet de procès-verbal de cette séance est en cours de rédaction et sera approuvé lors de la prochaine séance, soit celle du 6 mai 2014.

Point 2

Communication(s) du bureau

Voyage du Conseil municipal – Pays Basque – Jeudi 30 octobre 2014 au dimanche 2 novembre 2014

M. le Maire a le plaisir d'annoncer qu'une solution a été trouvée pour se rendre à Biarritz, tenant compte qu'il n'y a plus de vol direct depuis Genève. Il est donc prévu un départ d'Anières avec JP Excursions pour se rendre à Lyon prendre l'avion qui sera direct pour Biarritz.

Les membres du Conseil municipal inscrit suite au sondage confirment leur participation.

M. le Maire souligne que le programme du voyage est en cours et qu'il sera transmis à chacun dès qu'il aura été finalisé.

Point 3 **Rapport des commissions et délibérations**

a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 1^{er} avril 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président)

Mme Florence PULIDO passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission s'est réunie le mardi 1^{er} avril 2014 et a été principalement consacrée à l'aide humanitaire à l'étranger.

Aide humanitaire

Deux associations ont été auditionnées :

1. L'association « Le chemin de l'école ».
2. L'association « Surya ».

Pour l'association « Le chemin de l'école », les commissaires ont reçu la Présidente, Mme Marie-Annick MONTANO, la vice-Présidente, Mme Nadine BENE et la secrétaire, Mme Patricia SCHAUBURG qui habite Anières (pour le lien avec Anières) et qui est la fille de la Présidente.

Cette association soutient la création d'un lieu d'accueil pour les enfants dans le village de Ait Oudinar dans l'atlas marocain. C'est en montagne. Pendant que les parents vont travailler, les très jeunes enfants sont la plupart du temps laissés tout seul. Il n'y a quasiment aucune structure d'accueil. Cette association a donc pour but de construire un bâtiment pour la prise en charge des enfants de 2 à 7 ans et pourrait accueillir plus de 70 enfants. Il sera aussi donné un enseignement, de la nourriture et des soins médicaux.

1. L'association « Le chemin de l'école » est une jeune association, avec un petit budget. La Présidente n'a pas une très grande expérience dans la manière de présenter un projet, le côté « larmoyant » a quelque peu dérangé la commission. A l'initiale, l'association voulait une aide pour l'achat d'un véhicule 4x4 pour aller chercher les enfants, alors que le bâtiment n'est pas encore construit.

Les membres de la commission ont été unanimement convaincus qu'il fallait soutenir ce projet, pas pour l'achat du véhicule 4x4, mais obligatoirement pour la construction du bâtiment. Il y a eu par contre quelques petites divergences sur le montant à allouer, mais il a été finalement convenu de donner une somme de 10'000 F.

2. S'agissant de la 2^{ème} audition, l'association « Surya », représentée par la Présidente, Mme Joëlle LIBOIS, habitante d'Anières (pour le lien avec Anières), la Commune avait déjà soutenu cette association en 2007 et en 2009.

Le but de « Surya » est de soutenir l'Association « Santhosha Nanban » qui s'occupe des enfants de la rue à Pondichéry, au sud de l'Inde. Ils ont un orphelinat qui accueille une soixantaine d'enfants. Ils ont dû quitter leur lieu d'habitation à Pondichéry et construire un nouvel orphelinat, ce qui est chose faite à ce jour. Par contre, il manque encore à réaliser les aménagements extérieurs, le terrain, un système d'épuration des eaux, la connexion au réseau électrique, un hall communautaire et, enfin, une petite maisonnette pour un gardien, pour un coût d'environ 8'000 F.

Les membres de la commission ont convenu d'attribué la somme de 8'000 F pour la réalisation de ce projet.

Ensuite, un petit film reçu de l'association « Mongaado-Villages Togo » a été visionné. En novembre 2012, un montant de 5'000 F avait été versé à cette association. D'autres communes genevoises ont également participé financièrement à l'envoi de 36 lits médicalisés pour des hôpitaux de brousse au nord du Togo. Ceci a fortement contribué à l'amélioration sanitaire dans cette partie du pays.

En ce qui concerne le point de situation du budget relatif à l'aide humanitaire à l'étranger, il s'élevait en 2014 à 47'200 F + le report du budget 2013 non attribué de 16'600 F (compte du bilan). Cela donne un total à disposition pour 2014 de 63'800 F. Une somme de 25'000 F a d'ores et déjà été versée pour les aides de législature, année 2014, et 18'000 F ont été attribués le 1^{er} avril dernier. Le solde à disposition s'élève donc à 20'800 F.

Centenaire de l'institut Jaques-Dalcroze – Recherche de fonds pour 2015

L'institut fête ses cent ans en 2015. Pour rappel, Emile Jaques-Dalcroze est l'inventeur de la célèbre méthode de rythmique, d'éveil musical, qui porte son nom.

Il y a aujourd'hui 14 centres dans le canton de Genève, 2600 élèves, 60 enseignants.

Au programme des festivités de 2015, il y aura un festival sur 3 jours, une exposition sous forme de parcours sensoriels, 3 spectacles (dont une grande performance réunissant 500 enfants dans le cadre de la fête de la musique), un congrès.

Les collectivités publiques sont sollicitées pour le financement. Il a été convenu pour la commune d'Anières de porter une somme de 20'000 F dans son budget 2015 pour cette manifestation.

Immeuble « Aux Cinq Colosses »

La Commune a reçu un courrier, daté du 1^{er} mars 2014, dans lequel la Fondation « Aux Cinq Colosses » demande si la commune d'Anières est d'accord de lui octroyer une garantie dans le cadre de son prêt hypothécaire de 2'350'000 F, afin de faire bénéficier à la Fondation d'un taux hypothécaire plus favorable. Par garantie, il faut comprendre très probablement cautionnement, le courrier n'étant pas très clair à ce sujet.

Les membres de la commission ont rejeté, à l'unanimité, cette demande. C'est tout d'abord une question de principe, soit qu'une collectivité publique garantisse/cautionne une entité privée, même si la Fondation a un but social. Le cas échéant, tout particulier pourrait demander à la Commune un cautionnement dans le cadre de son prêt hypothécaire privé pour sa maison ou son appartement.

De plus, la Commune souhaite garder une capacité d'emprunt intacte en vue des différents projets en cours et il a été considéré que ce n'était pas le moment de la péjorer par ce cautionnement de 2'350'000 F. A titre d'information, ce montant correspond presque au quart du budget de la Commune de 10'000'000 F.

Statut du personnel communal et échelle des traitements

M. le Maire a présenté les modifications du statut du personnel communal et son échelle des traitements, visant à créer une nouvelle catégorie 7, ceci dans le but d'engager un juriste/avocat. En effet, suite à l'audit réalisé récemment, il est apparu que la secrétaire générale cumule de plus en plus de tâches, dont certaines qui demandent des connaissances juridiques de plus en plus pointues. Selon les recommandations émises à l'issue de l'audit, l'Exécutif a convenu de renforcer le service « Secrétariat général » et de le doter d'un 180 %, soit la secrétaire générale actuelle à 100 % qui sera en charge de l'administration, politique et comptabilité et un nouveau poste à 80 % qui sera en charge de l'administration, les aspects juridiques et les ressources humaines.

A l'issue de la présentation de ce dossier, les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, la modification du statut du personnel communal et son échelle des traitements, qui fait l'objet de la délibération N° 53 présentée ce jour au Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie M. Christophe DEVENOGE pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 53 et propose de passer au vote.

Délibération N° 53

Proposition du Maire relative à la modification du statut du personnel de la commune d'Anières et de l'échelle de traitements – LC 08 111 – 19 mars 2013 - Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2013

Vu la délibération N° 25 « Proposition de délibération relative à la modification du statut du personnel de la commune d'Anières » votée favorablement, à l'unanimité, par le Conseil municipal en date du 19 mars 2013 et exécutoire à l'issue du délai référendaire le 26 avril 2013 ;

Vu la délibération N° 33 « Proposition de l'Exécutif relative à une demande d'amendement dans le statut du personnel de la commune d'Anières – LC 08 111 » votée favorablement, à l'unanimité, par le Conseil municipal en date du 24 septembre 2013 et exécutoire à l'issue du délai référendaire le 11 novembre 2013 ;

Vu la Constitution de la République et canton de Genève, art. 142 « Incompatibilités », entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013 ;

Vu le projet de modifications du statut du personnel de la commune d'Anières et de l'échelle des traitements préparé par M. le Maire, en collaboration avec l'administration communale ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances et aide humanitaire » du 1^{er} avril 2014, qui a rendu un préavis favorable, à l'unanimité, sur ce projet de modifications du statut du personnel de la commune d'Anières et de l'échelle des traitements ;

Vu le rapport de la commission « Finances et aide humanitaire » de la commune d'Anières du mardi 1^{er} avril 2014 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
à l'unanimité : 16 oui, 0 non et 0 abstention**

D'approuver les modifications du statut du personnel, ainsi que l'échelle des traitements tels qu'ils figurent dans le texte annexé (version définitive du 1^{er} avril 2014), qui fait partie intégrante de la présente délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 54 et propose de passer au vote.

Délibération N° 54

Proposition relative à la délégation de compétences à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Vu la nouvelle teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

vu l'exposé des motifs,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide
par
à l'unanimité : 16 oui, 0 non, 0 abstention**

1. De charger l'Exécutif de passer les actes authentiques en signant à deux, concernant :
 - les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales, à condition que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
 2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la présente législature 2011-2015.
-

M. Pascal WASSMER s'interroge sur la suite qui serait donnée en cas de refus du Conseil municipal sur ce projet de délibération N° 55.

M. Patrick ASCHERI rappelle que certains habitants d'Anières (riverains, parents d'élèves) étaient intervenus dans le cadre de cette autorisation de construire, car soucieux par rapports aux accès des enfants dans le cadre de l'environnement scolaire, tant pendant les travaux qu'à l'issue de ceux-ci. En raison de cette intervention, il a été fixé au promoteur BERCAIL l'obligation de réaliser un aménagement qui a été présenté en commission et aux pétitionnaires qui l'ont agréé. La constitution de cette servitude est subordonnée à une convention avec la société

BERCAIL qui fixe les aménagements à prévoir. Si la servitude était refusée par le Conseil municipal, le projet de construction serait vraisemblablement très compromis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 55 et propose de passer au vote.

Délibération N° 55

Proposition relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules, ainsi que pour le raccordement aux canalisations d'eaux usées et pluviales, au profit de la parcelle N° 6296/29 sur la parcelle N° 5573/29 – Dossier BERCAIL – Chemin de La-Carignan à Anières

Vu l'intérêt de permettre le passage entre le chemin de La-Carignan et la parcelle N° 6296/29, appartenant à la société BERCAIL SA, représentée par MM. Eric GRAHAM et Stéphane BERGER, sur la parcelle N° 5573/29, propriété de la commune d'Anières ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » du 16 octobre 2012, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'octroi de cette servitude à pied et pour tous véhicules au profit de la parcelle N° 6296/29 sur la parcelle N° 5573/29 ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 16 octobre 2012 ;

Vu le préavis favorable de la commune d'Anières sur le dossier de requête en autorisation de la société BERCAIL SA - DD 106074/1 du 2 août 2013 ;

Vu le courrier de MM. Laurent VILLARD et Francesco ARENAS du 15 novembre 2013, comprenant environ 150 signatures d'habitants, soucieux d'assurer la sécurité sur le chemin de La-Carignan et aux abords du groupe scolaire, tant au moment des travaux de réalisation de l'immeuble, qu'à l'issue de ces derniers ;

Vu la réponse de la commune d'Anières du 28 novembre 2014, suite au courrier de MM. Laurent VILLARD et Francesco ARENAS du 15 novembre 2013, mentionnant que la teneur de leur envoi serait évoquée au Conseil municipal du 9 décembre 2013 ;

Vu les négociations entre la commune d'Anières et la société BERCAIL SA, visant à sécuriser le chemin de La-Carignan et les abords du groupe scolaire, tant pendant les travaux qu'à l'issue de ceux-ci ;

Vu la présentation du projet de réaménagement du chemin de La-Carignan réalisé par la société BERCAIL SA par M. le Maire lors de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2013, lors de laquelle étaient présents MM. Laurent VILLARD, Francesco ARENAS et M. Nicolas LEVRAT ;

Vu l'entretien de l'Exécutif du 16 décembre 2013 avec MM. Laurent VILLARD, Francesco ARENAS et Nicolas LEVRAT, représentants environ 150 habitants, soucieux de la sécurité dudit chemin et des abords du groupe scolaire, afin de leur présenter à nouveau le projet de réaménagement du chemin de La-Carignan et répondre à leurs dernières préoccupations ;

Vu que le dossier DD 106074/1 de la société BERCAIL SA, ainsi que le réaménagement du chemin de La-Carignan a été autorisé par le Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie (DALE) le 9 janvier 2014 ;

Vu la Convention entre le promoteur BERCAIL SA et la commune d'Anières, relative au réaménagement du chemin de La-Carignan et à la prise en charge des frais y relatifs, qui sera signée en même temps que l'acte notarié ;

Vu le plan de servitude N° 4679.3 établi par le bureau Christian HALLER géomètre à Genève-Acacias le 17 mars 2014 ;

Vu le projet d'acte notarié établi par M^e DUCRET ASSOCIES, notaires à Genève ;

vu l'exposé des motifs,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k et 50 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

par

à la majorité : 16 oui (vote de la Présidente), 0 non, 2 abstentions (MM. Pierre-Yves DECHEVRENS et Pascal WASSMER)

1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules, ainsi que pour le raccordement aux canalisations d'eaux usées et pluviales, au profit de la parcelle N° 6296/29 sur la parcelle N° 5573/29 – Dossier BERCAIL – Chemin de La-Carignan à Anières, conformément au plan de servitude établi par le bureau Christian HALLER, géomètre à Genève-Acacias le 17 mars 2014.
2. De subordonner la constitution de cette servitude à la signature d'une Convention entre la commune d'Anières et la société BERCAIL SA, relative au réaménagement du chemin de La-Carignan.
3. De charger M. le Maire Patrick ASCHERI et son Adjoint M. Pierre CHOLLET, de signer l'acte notarié relatif à la constitution de la servitude décrite sous point 1.

Mme Chantal BORDIER fait part d'une remarque par rapport à la distinction des deux mandats mentionnés dans la délibération N° 56. Elle a toutefois bien compris qu'elles étaient les compétences de chacun des mandataires. En revanche, elle voit un point de convergence sur les deux, soit que la société « BDO » va analyser le mode de financement et la répartition des coûts d'exploitation et « Créateurs Immobiliers », le budget annuel d'exploitation du complexe sportif. Elle se demande si ces analyses ne sont pas redondantes.

M. Serge SERAFIN répond que l'étude qui a été réalisée par « Créateurs Immobiliers » donnait simplement quelques chiffres couvrant les cibles. Ce qui est visé dans le cadre de l'étude de « BDO », c'est d'analyser les capacités financières des trois communes partenaires et les pistes, non seulement de possibilités de subventionnement, de partenariat, d'utilisation du fonds intercommunal éventuellement, mais également du coût d'exploitation. A cet égard, « Créateurs Immobiliers » n'a pas pu donner plus d'éléments au niveau des valeurs. Il s'agissait donc de rechercher une société plus performante qui pourrait analyser le dossier en profondeur, ceci également au niveau de l'intercommunalité. C'est d'ailleurs pour cette raison que « BDO » a été retenu, spécialiste en la matière.

A titre d'information, la société « BDO » a été proposée dans le cadre du projet au chemin des Ambys mais la société est aussi sollicitée par l'Etat de Genève dans le cadre d'infrastructures sportives régionales, notamment pour le Servette. C'est donc dans le souci d'avoir une analyse fiable pour les trois communes, à savoir de pouvoir assurer la pérennité de ces installations que cette société a été choisie.

M. Serge SERAFIN confirme que « Créateurs Immobiliers » a simplement évalué les valeurs que représentaient le coût d'exploitation des installations, entretiens et frais.

M. Patrick ASCHERI souligne que le plus important dans le cadre de « BDO », c'est, comme l'a expliqué M. SERAFIN, d'analyser la future exploitation du centre sportif, mais également la structure juridique. Il va falloir trouver une structure juridique pour accueillir le nouveau club, la création d'une Fondation ou autres. Ces éléments doivent être projetés sur l'avenir avec des collaborations fermes d'Hermance et de Corsier. Aujourd'hui, tout se fait dans le cadre d'une commission, les gens ont tous l'air d'aller dans la même direction, mais il faut aussi un engagement sur la base de quelque chose de solide.

« BDO » est une société qui va présenter des dossiers solides. Quant à « Créateurs Immobiliers », il s'agissait juste d'une intention de la commission CoHerAn d'évaluer les coûts, voire la faisabilité, mais c'était véritablement en termes très sommaires. La commune d'Anières aurait pu l'intégrer dans son budget de fonctionnement, mais dès lors que le Conseil municipal votait, il est apparu judicieux de rassembler les frais d'études de « BDO » et « Créateurs Immobiliers », afin d'intégrer ces montants dans un éventuel crédit d'investissement.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'interroge toutefois sur quelques points. Il y a eu des séances de la commission « Urbanisme et constructions » qui ont été annulées, la dernière ayant eu lieu le 19 novembre 2013. Le dernier procès-verbal de la commission intercommunale « Sports » CoHerAn date du 7 novembre 2013. Il y a eu une séance entre temps dont le rapport n'a pas encore été diffusé. Ce qui le gêne est que tous les tenants et aboutissants ne sont pas connus à ce jour de tous, en particulier, il manque la détermination des autres communes partenaires. Il est difficile de savoir si elles sont partantes ou non. Dépenser tout cet argent pour une étude alors qu'on ne sait même pas si les communes sont partantes sur la pré-étude le dérange beaucoup.

Selon M. Antoine BARDE, c'est précisément la raison pour laquelle il faut voter cette délibération et en faire part aux deux autres communes et connaître leur engagement ou non sur ce projet. En ce qui concerne les deux sociétés mandatées, à son sens, elles sont fiables et plus particulièrement « BDO », spécialiste en matière communale et intercommunale. Pour sa part, il trouve plutôt rassurant que l'Exécutif assure ses arrières et ceux de la commune en demandant de voter ce montant, qui est n'est pas très élevé, justement pour pouvoir donner des garanties dans le futur. Il convient de savoir ensuite si les communes de Corsier et d'Hermance sont partantes dans ce projet et leur réelle implication. M. Antoine BARDE encourage donc vivement le Conseil de voter cette délibération.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS précise que c'est surtout le rapport du 7 novembre 2013 qui ne donne pas beaucoup d'explications. Par contre, à Corsier, il semble qu'il y ait une réelle hésitation. C'est la raison pour laquelle il se demande s'il n'y a pas lieu d'attendre le prochain Conseil et avoir toutes les indications de la part de la commission sportive intercommunale « Sport » avant de voter.

M. Christian HALLER se montre désolé pour les jeunes qui attendent depuis trois ans un endroit décent pour faire du sport. Or, dans la commission sportive CoHerAn, il y a une difficulté d'avancer extraordinaire. Il y a malgré tout eu des propositions d'engagement d'études, en accord avec les autres communes.

M. Louis BOLDRINI tient à préciser que la commission intercommunale « Sport » CoHerAn n'a qu'un avis consultatif. Ce sont in fine les trois Conseils municipaux qui devront voter.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS est d'accord avec M. Louis BOLDRINI sur ce point. Cependant, à la lecture des rapports, ce sont les hésitations qui le frappent. De ce fait, il se demande si les autres communes vont voter ce crédit d'études.

M. Serge SERAFIN aimerait donner quelques explications sur ce dossier. En premier lieu, la commission « Sport » CoHerAn a soumis ses travaux à la Conférence, laquelle a renvoyé la question en demandant formellement aux magistrats de CoHerAn de se prononcer sur le soutien à ce dossier ou non

La réponse donnée est positive, mais en demandant que la situation soit étayée, qu'elle soit beaucoup plus formelle en termes de financement et de coût d'exploitation, etc.

De ce fait, M. Patrick ASCHERI est venu avec la proposition de compléter les dossiers déposés à ce jour, à savoir l'étude réalisée par le bureau de M. Marcus WEIL qui a fait l'objet de la demande de déclassement, puis celle de « Créateurs Immobiliers » et de « BDO » pour avoir des documents plus étayés et fiables. C'est donc cette demande qui est soumise directement au Conseil ce soir. En ce qui concerne la remarque formulée par rapport aux informations de la commission sportive CoHerAn, les commissions respectives de chaque commune, qu'elles soient de sport ou de bâtiment, ont toujours eu connaissance de ce dossier en termes d'équipes de foot et de rugby.

M. SERAFIN a pour sa part informé la commission « Urbanisme et constructions ». C'est peut-être cette dualité qui a causé le quiproquo dont il est fait allusion ce jour. Si la commission « Urbanisme et constructions » n'a pas été activée, c'est parce que tous les dossiers en cours ont peu avancé, en particulier celui relatif au Floris. M. SERAFIN réitère que sa volonté est de tenir les membres du Conseil au courant de tout en fonction de l'avancement des dossiers.

Compléter l'étude est indispensable pour permettre effectivement d'avoir la justification nécessaire dans le cadre de l'exposé des motifs pour obtenir ainsi le déclassement de la parcelle concernée, car c'est une des pièces maîtresses pour la suite de la procédure au niveau de la commission d'aménagement du Grand Conseil et pour démontrer la nécessité intercommunale et la faisabilité financière du projet. A partir de là, la position des deux autres communes, puisque certains s'interrogent, est la suivante : elles s'interrogent sur des questions existentielles, notamment sur les marchés publics, etc. Il leur est répondu que l'on se situe dans une phase d'études qui, en l'occurrence, est donnée de gré à gré. Dans cette situation, il est effectivement possible d'engager trois offres, pour autant que lesdites entités soient de compétence équivalente. Cela ne se trouve pas comme cela sur le marché. Ces sociétés sont des sociétés spécifiques, « BDO » est non seulement une multinationale, mais elle a la connaissance des entités publiques et des investissements pour celles-ci.

« Créateurs Immobiliers » connaît par expérience un certain nombre de choses, mais ne peut pas connaître toute la suite de l'opération puisqu'on demande également un montage juridique et financier intercommunal, à savoir si l'on va partir sur une association intercommunale, une Fondation, etc. C'est la raison pour laquelle il n'est proposé qu'une seule solution. Il s'agit maintenant de savoir si, sur le fond, les deux autres communes sont partantes ou non.

La commission sportive CoHerAn a déjà voté à l'unanimité l'investissement de 30'000 F divisé par trois. L'objet est l'ordre du jour de la prochaine séance des conseils municipaux des autres communes. La volonté, tant des magistrats que des commissaires de la commission sportive est d'aller de l'avant. Il faut donc que le vote de ce soir soit la démonstration d'une volonté forte d'aller dans ce sens. M. Serge SERAFIN précise également que la volonté d'avoir un terrain pour le rugby reste forte pour une des communes, mais il a répondu qu'il ne pouvait pas répondre avant la synthèse de l'étude qui sera engagée par « BDO ».

In fine pour que les choses soient claires, M. Serge SERAFIN propose que ce dossier soit porté à l'ordre du jour de la prochaine commission « Urbanisme et constructions ».

M. Pierre BUHOLZER souhaite savoir quand pourrait aboutir ce projet.

M. Serge SERAFIN répond que ce serait au plus tôt pour le 1^{er} septembre 2016.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie M. SERAFIN pour les explications données ce jour, tant pour lui que pour l'ensemble du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 56 et propose de passer au vote.

Délibération N° 56

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur une partie de la parcelle No 5522/Flle 42. Sociétés « Créateurs immobiliers » et « BDO ».

Vu la délibération N° 10 « Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif à une étude pour la création d'une zone sportive le long du chemin des Ambys à Anières – Sur une partie de la parcelle N° 5522/Flle 42 », votée par le Conseil municipal de la commune d'Anières en date du 20 mars 2012 et exécutoire après le délai référendaire du 28 avril 2012 et l'exposé des motifs y relatif ;

Vu la volonté des communes de CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières) de poursuivre l'étude visant à la réalisation d'une zone sportive intercommunale le long du chemin des Ambys à Anières Sur une partie de la parcelle No 5522/Flle 42 ;

Vu les travaux de la commission intercommunale « Sport » et le préavis favorable de poursuivre cette étude lors de la séance du 12 mars 2014 ;

Vu l'offre de prestations et budget du mandataire « Créateurs immobiliers », M. François DIEU du 8 mars 2013, concernant l'étude sur l'évaluation et le montage économique et foncier du projet de cette zone sportive, d'un montant de TTC 13'770 F ;

Vu l'offre de prestations et budget du mandataire « BDO SA » du 3 avril 2014, concernant le plan financier relatif au projet d'aménagement d'un complexe sportif intercommunal, d'un montant de TTC 32'400 F ;

Vu l'exposé des motifs joint au présent projet de délibération ;

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettre « e » et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par à l'unanimité : 16 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'accepter la poursuite de cette étude pour la création d'une zone sportive le long du chemin des Ambys à Anières – Sur une partie de la parcelle N° 5522/Flle 42 et de confier les mandats aux sociétés « Créateurs immobiliers » et « BDO SA ».
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 46'170 F, représentant le coût total des frais d'études des sociétés « Créateurs immobiliers » et « BDO SA » et de refacturer ensuite les parts à charge des communes de Corsier et d'Hermance soit TTC 15'390 F par commune.

3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements, rubrique 34-500000, puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.
5. Le montant de la dépense nette sera intégré au crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet, dont la future délibération en définira les modalités d'amortissement.
6. En cas de non réalisation du projet, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de cet investissement.

b. Rapport du groupement intercommunal « L'île-aux-Mômes ». Séance du mercredi 2 avril 2014 (Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur).

Mme Florence PULIDO passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, rapporteur pour le groupement intercommunal « L'île-aux-Mômes ».

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe que le groupement s'est réuni le mercredi 2 avril 2014 et a traité des points suivants.

Au titre de l'Exercice 2013, le Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale a réalisé un excédent de recettes de 137'747.69 F, dû au taux de remplissage relativement élevé, ainsi que des dépenses moins élevées au niveau des salaires. Il y a une grande pénurie d'éducateurs spécialisés et le groupement a dû engager des stagiaires et auxiliaires dont le salaire est moins élevé. Le Conseil intercommunal a décidé de rétrocéder aux communes le montant de cet excédent, pour Anières 28'175.66 F.

Il a été évoqué le projet institutionnel multi-âges. Après une présentation du projet, différents chiffres ont été proposées pour ce projet, l'année 2013 ayant été une année d'essai. Le projet a été accepté, à l'unanimité, afin que la crèche puisse bénéficier de 96 places pour un surcoût dont le financement sera entièrement assuré par l'écolage et le fonds intercommunal de 10'000 F par place. Ce projet sera présenté aux commissions sociales des Conseils municipaux, afin de modifier le règlement de la crèche concernant le nombre de places supplémentaires. Anières est la seule commune qui n'utilise pas la totalité du nombre de places qui lui sont réservées.

Il avait été envisagé un projet de modifier la cuisine existante. Celle-ci ne pourra voir le jour, suite à un litige entre la commune de Collonge-Bellerive et l'entreprise de chauffage. Le dossier est bloqué.

De ce fait, le Comité étudie un projet d'une cuisine mobile, soit d'installer quelques éléments supplémentaires, un lavabo, armoire de refroidissement. Cette solution a rencontré l'unanimité, car elle s'adapte aux infrastructures existantes et peut être réalisée rapidement. Il s'agit d'une cuisine provisoire, mais le projet d'une cuisine de production reste d'actualité pour être réalisée ultérieurement.

Il a aussi été évoqué le projet d'ouvrir la crèche ½ h. de plus par jour, à la demande des familles, en raison de leurs horaires de travail parfois. L'impact financier est important, malgré l'augmentation de l'écolage. De ce fait, cette proposition n'a pas été retenue et refusée.

Il a également été parlé d'une fermeture de la crèche les quatre jours suivants les fêtes de Pâques, soit du mardi au vendredi, pour des raisons d'organisation interne et pour permettre aux employés de prendre des vacances et éviter le paiement d'heures. De plus, de nombreuses familles sont en vacances durant cette période. Cela représente 46 heures de moins de crèche pour les familles, soit 1,6 % du nombre d'heures d'accueil pour les familles. Le Conseil a décidé de baisser les frais d'écolage, soit une diminution des recettes, mais compensées par les vacances données au personnel. A la majorité, cette proposition a été acceptée.

Suite à la remarque de Mme Isabelle de PLANTA, Mme Corinne ALHANKO-BAUER confirme qu'il est très difficile de trouver des éducateurs formés. Toutefois, à l'avenir, la situation devrait s'arranger, des formations étant en cours.

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

Point 4

Présentation des comptes de l'Exercice 2013 par M. le Maire.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire pour la présentation des comptes communaux de l'Exercice 2013.

M. le Maire commente au rétroprojecteur la présentation des comptes 2013 et répond aux questions des membres du Conseil municipal.

 **Le document de présentation est joint en annexe du présent procès-verbal et sur CMNet.**

A l'issue de la présentation des comptes, Mme la Présidente, au nom du Conseil municipal, remercie M. le Maire de ses explications toujours très détaillées et précises.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité (16 oui), les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour renvoyer les comptes communaux de l'Exercice 2013 à l'examen de la commission « Finances et aide humanitaire » du mardi 29 avril 2014.

Point 5

Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Maire et MM. les Adjoint(s) n'ont pas de proposition ce jour.

Point 6

Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire n'a pas de communication ce jour.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint

Immeuble Le Léman – Bornes locataires

Suite à l'intervention de M. Pierre BUHOLZER, lors d'une précédente séance, M. l'Adjoint informe que la régie a demandé des offres comparatives pour le remplacement des bornes de stationnement devant l'immeuble Le Léman.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

Radeau - Débarcadère

M. Pierre CHOLLET regrette d'informer le Conseil municipal que le radeau flottant prévu au Débarcadère ne pourra être placé, la Capitainerie étant revenu sur les préavis rendus, en raison de l'interdiction d'un tel aménagement à moins de 100 mètres d'un débarcadère de la CGN.

Regrettant cette situation, il est envisagé d'étudier la pose de ce radeau flottant à la plage des Courbes mais, techniquement, cela paraît difficile, cet aménagement devant être relativement éloigné de la plage.

Diverses interventions sont faites par les Conseillers municipaux qui regrettent également que ce projet pour les jeunes ne puisse pas se réaliser et il est proposé de renvoyer cet objet en commission pour étude.

M. le Maire souligne que la situation est scandaleuse de par la gestion de la Capitainerie qui avait adhérer à ce projet sans même se soucier des lois en vigueur dans le domaine dont elle a la charge.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité (16 oui), les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour renvoyer l'étude de la pose d'un radeau sur le lac à Anières pour étude.

Aménagement d'un trottoir – Route de l'Hospice / Tronçon chemin des Ambys-Route cantonale de Thonon

M. Pierre CHOLLET informe que le début des travaux de l'aménagement du trottoir, route de l'Hospice, débiteront après Pâques. L'installation de chanter est prévue sur la parcelle de M. Pierre-Bernard CHOLLET.

Les travaux se feront par tronçons de 150 m. à 300 m. La circulation sera alternée par la pose de feux.

La fin de ce chantier est prévue à mi-juillet environ.

M. Pierre CHOLLET ajoute également avoir reçu une information de la voirie cantonale qui, contrairement à ce qui avait été annoncé, entrera en matière pour le financement du trottoir sur la route cantonale jusqu'à la station AGIP. Le montant à leur charge s'élèvera à environ 100'000 F.

Point 7 **Propositions individuelles et questions.**

Ensemble villageois du Clos-Les-Noyers – Accès pour les véhicules d'intervention

M. Louis BOLDRINI demande où en est le dossier relatif à l'accès des véhicules d'intervention au Clos-Les-Noyers.

M. Pierre CHOLLET répond qu'il est en cours mais, pour des raisons techniques (dalle du parking public) sur le chemin envisagé, un ingénieur a été consulté et doit rendre rapport si ce passage depuis le chemin des Avallons est possible. Si cette solution n'était pas retenue, il sera envisagé un passage depuis le chemin de La-Carignan, nécessitant une modification de la toiture du 1^{er} immeuble, afin que les importants véhicules puissent passer.

Ancienne laiterie de Chevrens

Mme Isabelle de PLANTA revient sur son intervention relative au bâtiment de l'ancienne laiterie de Chevrens.

Le bâtiment est dans un état déplorable et la situation pourrait être dangereuse. Elle demande si un courrier circonstancié pouvait être rédigé au propriétaire pour remédier à cette situation.

M. le Maire répond qu'un courrier sera rédigé à l'attention du Département cantonal pour faire part de l'inquiétude des Autorités sur l'état de ce bâtiment et les aspects sécuritaires qui en découlent.

Restaurant Côté-Vignes

Mme Chantal BORDIER regrette, suite à l'aménagement de la terrasse couverte au restaurant « Côté Vignes », que l'esthétique des lieux n'ait pas été améliorée, car il s'agissait d'une condition lors de l'engagement de l'investissement pour ces travaux. Elle souhaiterait que soit demandé au gérant de faire un effort pour améliorer cette situation.

M. Serge SERAFIN informe avoir rencontré le gérant qui lui a fait part du changement complet du mobilier extérieur. Cet espace devrait être uniformisé, donc plus esthétique à l'avenir

Mme Chantal BORDIER répond que le mobilier a été placé, mais que cela n'a guère arrangé la situation.

M. Serge SERAFIN en prend note.

Décoration florale sur la Commune

Mme Chantal BORDIER, ainsi que plusieurs Conseillers municipaux, félicite le service technique sur le fleurissement de la Commune.

Proposition d'audition de la Direction du foyer d'Anières – Hospice général

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose d'auditionner, lors d'un prochain Conseil municipal, la directrice du foyer de requérants d'asile d'Anières. Elle a appris par la presse que la population avait changé. Cette population représente, sauf erreur, 300 personnes. Il serait bon d'avoir une information, de pouvoir poser des questions à la directrice, puisque ces personnes sont appelées à rester un certain nombre d'années dans ce foyer – ce que cela signifie en terme d'intégration à l'école, en termes d'intégration à la population aniéroise.

M. le Maire informe avoir rencontré la directrice du foyer et lui avait proposé qu'elle soit auditionnée. Elle lui avait demandé d'attendre le mois de juin 2014, quand la situation se sera stabilisée par rapport aux différentes décisions fédérales. Il est vrai que la population changera, les personnes resteront plus longtemps, le foyer ne sera plus un premier centre d'accueil. M. le Maire propose cependant de recevoir la directrice dans l'une ou l'autre des commissions concernées par ce sujet.

Mme Chantal BORDIER souligne que la politique cantonale en matière de requérants d'asile a effectivement changé. Il faut toutefois s'assurer que la directrice soit à même d'expliquer l'ensemble des modifications apportées. Si tel n'est pas le cas, il conviendrait d'auditionner aussi la directrice de l'aide aux requérants d'asile.

M. Antoine BARDE pense qu'une telle audition pourrait être intéressante, mais il relève les propos de M. le Maire qui propose que l'audition ait lieu dans une commission. Il lui semble qu'une commission thématique est effectivement le meilleur lieu pour procéder à cette audition, qui ensuite rapportera au Conseil municipal, comme cela se fait habituellement.

Puisque c'est une information qui est demandée et qu'il n'y a pas d'objet particulier à débattre, Mme Caroline BENBASSAT considère que l'audition devrait avoir lieu au Conseil municipal, pour que tous les Conseillers municipaux puissent bénéficier des informations données.

M. le Maire relève que les deux approches ne sont pas antagonistes. Mais il faut être clair. S'il s'agit effectivement d'une information, une personne vient présenter le dispositif et il n'y a pas de débat. Une telle présentation peut effectivement avoir lieu au Conseil municipal. En revanche, s'il doit y avoir un débat, la personne doit être libre de pouvoir, en commission, faire part des problèmes qu'elle rencontre et répondre aux questions. Cela ne serait pas possible lors d'un débat qui a lieu en séance plénière du Conseil municipal et qui est public.

M. Louis BOLDRINI propose de faire une commission élargie à l'ensemble du Conseil municipal, au regard de la proposition faite relative au dossier de la colonie « Les Mélézes » à Morgins.

Mme Caroline BENBASSAT remarque que si la directrice donne des informations au Conseil municipal, elle peut également mentionner les problèmes. En revanche, les Conseillers municipaux ne poseront pas de questions.

M. le Maire en convient, mais tous les propos qu'elle tiendra seront *de facto* publics et pourront faire l'objet d'un article le lendemain dans la presse, ce qui la poussera à ne pas aborder sereinement certains sujets, entre autres les problèmes rencontrés.

M. Pierre BUHOLZER demande si ces informations ne pourraient pas être le thème d'une soirée de présentation aux Administrés. Si effectivement la population est appelée à cohabiter avec des gens qui séjourneront plus longtemps au foyer d'Anières, elle est en droit d'être également informée.

M. le Maire indique que l'Exécutif avait l'intention d'aborder ce thème après la période de mise en place du nouveau dispositif, en faisant une information à la population par le biais du journal communal. Pour une soirée spécifique d'information à la population, ce ne serait pas la directrice du foyer qui devrait être invitée, mais le directeur de l'Hospice général, accompagné de toute son équipe.

M. le Maire suggère de procéder par étape : d'abord une information en commission élargie à l'ensemble du Conseil municipal et, éventuellement cet automne, une fois le dispositif rôdé, une présentation à la population. Il rappelle qu'il est prévu de faire avant la fin de l'année une soirée publique de présentation du bilan de la présente législature et des projets futurs de la Commune. Ce pourrait être l'occasion de présenter aussi ce sujet

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité (16 oui), les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour l'organisation d'une audition de la Direction du foyer d'Anières (Hospice général) lors d'une prochaine séance de la commission « Sociale, culture et loisirs », élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Jeunes pompiers – Projet de création d’une section « Jeunes pompiers » à Anières

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a participé à la présentation de la commune de Collonge-Bellerive aux nouveaux habitants. Elle a appris à cette occasion que la Compagnie des sapeurs-pompiers avait une section « Jeunes pompiers ». Une telle section existe aussi à Lancy et en ville de Genève. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose, dans le cadre de CoHerAn, à travers les trois compagnies de sapeurs-pompiers, d’étudier la possibilité de créer une section « Jeunes pompiers », qui serait destinée aux jeunes de 10 ans à 17 ans. Ce serait l’occasion de réunir les trois compagnies, de dynamiser CoHerAn et d’insuffler une motivation aux jeunes pour entrer dans la Compagnie des sapeurs-pompiers de leur commune respective. Cela apporterait une belle cohésion au groupement intercommunal.

M. Louis BOLDRINI précise que la section « Jeunes pompiers » est organisée par des capitaines retraités de Collonge-Bellerive et de Corsier. Il signale que la proposition avait aussi été faite par des sapeurs-pompiers de la compagnie d’Anières. Une telle section demande un investissement soutenu de la part des cadres. Il faudrait assurer un à deux exercices par semaine avec ces jeunes. Au sein de la compagnie d’Anières, les cadres n’ont ni le temps, ni l’envie de se lancer dans une telle aventure. Il faut savoir que la Compagnie d’Anières compte actuellement quatre officiers (trois officiers et un sous-officier supérieur), qui ne seront plus que trois dans une année et demie, à la retraite du premier lieutenant Pascal PECAUT. A Hermance, la Compagnie compte trois officiers. Corsier est déjà partie prenante avec Collonge-Bellerive.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute qu’il faut être instructeur et, en plus, suivre des cours fédéraux pour pouvoir encadrer les jeunes. L’investissement en temps est considérable. Le nombre d’heures que fait le Conseil municipal en une année correspond à peu près au nombre d’heures de cours en deux mois. Il faut aussi des tenues de feu, des casques, du matériel, des locaux. Cela a un coût : un équipement de jeune pompier coûte entre 1'200 F et 1'500 F.

Patinoire

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu lors de la précédente séance une synthèse sur l’utilisation et la gestion de la patinoire provisoire d’Anières, avec constats et propositions. Elle demande si ces propositions seront discutées en commission.

M. le Maire répond par la négative. Pour l’instant, il s’agit de discussions au sein de l’Exécutif.

Visispeed

A la demande de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. l’Adjoint Pierre CHOLLET rappelle que la Commune dispose de trois visispeeds, deux fixes et un mobile. Ce dernier n’est plus utilisable. Il faudrait donc éventuellement réinvestir dans un nouveau visispeed mobile. M. Pierre CHOLLET ajoute que la police municipale a désormais la compétence de procéder à des contrôles de vitesse.

Mme Roberta RANNI suggère d’installer un deuxième radar à la route d’Hermance, plutôt qu’un visispeed.

Concernant l’utilité d’un visispeed, M. le Maire rappelle que cet appareil enregistre sur disque dur le nombre de véhicules et le nombre de dépassements de vitesse, ce qui permet d’objectiver auprès de la gendarmerie la nécessité de procéder à des contrôles.

M. Louis BOLDRINI signale que la vitesse affichée par le visispeed est inférieure de quelques km/h à la vitesse réelle. Il conviendrait de procéder à des ajustements sur cet appareil. Il indique ensuite que les APM ont effectivement des compétences en matière de contrôles de vitesse. Pour exercer ces compétences, ils doivent avoir suivi une formation continue au Centre de formation de la police, qui dure quatre semaines non-consécutives, ainsi qu’avoir suivi un certain nombre de jours de stage. Or, les APM de Collonge n’ont pas encore suivi cette formation. Enfin, il rend attentif les Conseillers municipaux au fait qu’un radar, selon le modèle, coûte entre 30'000 F et 40'000 F.

Entraînement commun « Course de l’Escalade » 2014

A la demande de M. Christian HALLER, M. l’Adjoint Serge SERAFIN confirme que la Commune d’Anières est d’accord de recevoir la journée d’entraînement de la Course de l’Escalade en 2014 (26 octobre 2014).

Etape des courses « Tour du canton » - Proposition d'organiser la dernière étape à Anières – 2015

A la demande de M. Christian HALLER, M. l'Adjoint Serge SERAFIN indique que la Commune d'Anières acceptera peut-être d'organiser la dernière étape du Tour du canton en 2015, après avoir étudié le cahier des charges relatif à l'organisation.

Constats de vandalisme aux abords du groupe scolaire

Mme la Présidente relate un fait qui s'est passé il y a environ deux semaines à la sortie de l'école, à 16h00, sur le préau, entre le tennis côté salle communale. La vitre de la voiture d'une maman qui s'était garée à cet endroit le temps d'aller chercher ses deux garçons, a été endommagée. Elle n'a pas été brisée, apparemment parce que la personne a été dérangée. Cette maman a porté plainte au poste de la Pallanterie. Les policiers lui ont dit que, ces derniers temps, ces actes étaient fréquents dans la région.

Les mamans sont choquées de voir qu'en plein après-midi, à la sortie de l'école, une voiture s'est fait abîmer de la sorte, malgré la présence à proximité de parents et d'enfants. Elles souhaiteraient que l'information soit transmise aux APM de Collonge-Bellerive pour assurer ponctuellement une surveillance aux abords de l'école.

Mme la Présidente précise qu'il ne s'agissait pas d'un acte de vandalisme, mais bien d'une tentative de vol.

M. l'Adjoint Pierre CHOLLET n'avait pas connaissance de ce cas. Il constate malheureusement que les effractions ont lieu de plus en plus en pleine journée. Il avertira les APM de Collonge pour qu'ils intensifient leur présence à la sortie de l'école.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h.58

Annexes :



- **Présentation Power Point de M. le Maire relative aux comptes de l'Exercice 2013.**
- **Statut du personnel communal et échelle des traitements.**

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :